

Relevé des **AVIS**

Séance plénière du **17/9/2024**



sommaire

Propos introductif de la Présidente	3
Déclarations préalables	5
Projet de mandat 2024-2029	7
Vote	
Modifications du règlement intérieur	19
Vote	
Slogan	
Vote	20
Désignations dans les organismes extérieurs	21
Présentation de Dynamiques territoriales : quelles combinaisons gagnantes ?	22



propos introductif de la présidente

Mes chères et chers collègues,
J'ai le plaisir de vous accueillir pour notre séance plénière, ce jour, à Besançon. Cette séance constitue un temps fort pour notre assemblée par la présentation et la délibération du projet du CESER pour la mandature 2024-2029.

Mais avant d'entrer davantage dans le cœur de nos travaux, je souhaite rendre un hommage à trois personnes récemment disparues.

Ainsi, je souhaite rendre hommage à la mémoire de Thierry Grosjean. Thierry Grosjean a été conseiller du CESER Bourgogne au titre de l'environnement de 2004 à 2013, mais également, auparavant, conseiller régional, de 1992 à 1998. Il fut très impliqué dans la vie et dans les travaux du CESR. Il a été : membre de la COMMISSION N°3 du CESR "Infrastructures de transport, Environnement, Énergie" puis secrétaire de cette même commission, membre de la Section Prospective. Il a été rapporteur à nombreuses reprises et a notamment porté un avis "La biodiversité en Bourgogne : une richesse pour l'avenir, enjeux et perspectives" - janvier 2013, avec notre ancien collègue Daniel Sirugue.

Je souhaite également rendre hommage à la mémoire de Nathalie Leblanc. Elle était conseillère régionale de Bourgogne-Franche-Comté depuis 2015. Elle était vice-présidente en charge de la culture et du patrimoine depuis 2021.

Enfin, je souhaite également rendre hommage à Dorothée Majewski-Sansinena, qui était conseillère régionale depuis 2021.

Au nom du CESER de Bourgogne-Franche-Comté, j'adresse mes plus sincères condoléances aux familles, aux amis et aux proches de ces trois personnes disparues.

Mes chers collègues, afin d'honorer leur mémoire, je vous propose une minute de silence.

Je vous remercie.

Notre assemblée plénière de ce jour se déroulera selon deux temps principaux.

La matinée sera consacrée intégralement à notre assemblée, avec la présentation du projet du CESER, notre projet, pour cette nouvelle mandature 2024-2029.

Comme je l'avais annoncé lors de l'installation de notre assemblée le 22 janvier 2024, j'ai souhaité que l'ensemble des conseillères et des conseillers coopèrent à la construction d'un projet de mandat, afin de donner un cap et un cadre à notre institution.

Les différentes instances - commissions, collèges, groupe projet, groupes thématiques, Bureau - ont ainsi été sollicitées pendant plusieurs mois afin de définir un fil rouge, d'identifier les enjeux prioritaires pour notre région, mais aussi de s'accorder sur le rôle et le fonctionnement même de notre assemblée.

Le document a été finalisé lors du Bureau du 2 septembre, puis transmis à l'ensemble des conseillers. Ce projet est le fruit de ce travail collaboratif, intégrant les synthèses des idées et contributions issues du dialogue et du débat, dans le but de nous rassembler sur une orientation claire et concertée pour nos actions présentes et futures au sein du CESER de Bourgogne-Franche-Comté.

Dans un souci de synthèse, toutes les idées issues des groupes de travail (la communication, la transversalité, la prospective) et des ateliers du séminaire (les jeunes, la démocratie participative, le CESER hors les murs) n'ont pas été reprises textuellement dans le document. Pour autant, ces travaux constituent des bases de réflexion solides qu'il nous faudra alimenter et enrichir tout au long de la mandature.

Je tiens à vous remercier toutes et tous, membres du CESER mais aussi agents du secrétariat général, pour votre engagement et votre implication sans faille dans l'élaboration de cette feuille de route. Je remercie particulièrement les membres du groupe Projet, les présidents de commission, les référents de collègues, les 2 vice-présidentes déléguées, les animateurs des ateliers du séminaire pour avoir mené les débats et ainsi favoriser l'émergence de la parole collective.

Je vous présenterai, dans quelques minutes, les objectifs de la démarche, son contexte d'élaboration et les grandes lignes de ce projet de mandat. Pour rassurer tout un chacun, je tiens à vous rappeler que le projet de mandat, tel qu'il sera mis en délibération est une ligne à suivre mais non un tunnel, comme me l'a soufflé un conseiller il y a quelques jours. En effet, ce projet doit nous guider dans une direction mais ne doit jamais nous enfermer. Il pourra être amené à évoluer en fonction des besoins, des circonstances et des événements. Il me tient à cœur, et je pense qu'il NOUS tient à cœur d'ancrer notre assemblée dans son temps et dans ses territoires. Il est donc nécessaire que le projet qui guide notre assemblée soit agile et résilient. Une fois la présentation du projet effectuée, je laisserai la place aux déclarations des collègues, des organismes et des conseillers. Puis, nous procéderons à son vote.

Suite au vote du projet, je ferai un point sur les délégations des membres du bureau.

Puis, nous poursuivrons notre matinée par des modifications techniques du règlement intérieur qui seront également mises au vote.

Vous serez également amenés à choisir notre slogan, pour lequel, vous avez été nombreuses et nombreux à faire des propositions, très diverses, (très drôles pour certaines), à l'occasion de notre séminaire qui s'est tenu à Dole le 6 juin dernier.

Les 3 propositions retenues sont les suivantes : "Au plus près des territoires", "Toujours connecté aux territoires", "La voix de la société civile organisée".

Enfin, pour clore cette matinée, nous procéderons à la désignation de représentants du CESER au sein de deux organismes extérieurs :

- la Banque Publique d'Investissement de BFC, pour laquelle 4 conseillers seront désignés afin de participer au comité régional d'orientation,
- et le Comité régional de biodiversité de la Bourgogne-Franche-Comté, pour lequel un titulaire et un suppléant seront désignés.

La suite de la séance s'inscrira dans le cadre de notre programme d'accueil et de formation et d'acculturation des conseillers aux enjeux régionaux.

Dans un premier temps, sera présentée une étude menée par la Région Bourgogne-Franche-Comté en 2023 "Aménager les territoires pour 2050 : adapter son territoire au vieillissement", une thématique importante ici, vous le savez, qui pourrait faire l'objet d'un travail plus approfondi au cours de notre mandature, dont les problématiques et le format restent encore à définir. À la suite de l'approbation du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), la Région Bourgogne-Franche-Comté a souhaité identifier les moyens à disposition des collectivités pour répondre aux enjeux du vieillissement dans leurs documents de planification et dans l'urbanisme opérationnel. Cette étude vise à répondre à la question suivante : Comment concevoir un aménagement adapté au vieillissement, à la fois dans les documents de planification et dans l'urbanisme opérationnel ?

Cette présentation fait écho aux projections de l'INSEE présentées par monsieur Bertrand Kauffmann, directeur de l'INSEE BFC, lors de notre toute première assemblée plénière. La démographie régionale et le vieillissement de la population sont des sujets incontournables sur lesquels nous devons nous informer.

Ce travail sera présenté par Gilles Lemaire, directeur par intérim de la Prospective et des Démarches Partenariales, accompagné de Pascal Beauverie de l'agence d'urbanisme de Montbéliard.

Puis, dans un second temps, sera présentée une autosaisine "Dynamiques territoriales : quelles combinaisons gagnantes ?" adoptée lors de la séance plénière du 10 octobre 2017 dont la rapporteure était Annick Guyénot. Philippe Bouquet, membre de la commission Territoires-Environnement en 2017, a accepté de nous présenter cette autosaisine. Je l'en remercie sincèrement. Cette nouvelle présentation, 7 ans après son rendu, va nous permettre aussi de nous interroger sur le suivi de nos rapports et la nécessaire actualisation de nos préconisations. Je vous remercie de votre attention. Et maintenant, je laisse la place aux déclarations préalables.

Élise MOREAU

Présidente du CESER Bourgogne-Franche-Comté



Déclaration préalable

Gilles Duquet, au nom de la FRSEA

La conjoncture agricole

La conjoncture agricole est marquée par plusieurs crises conjoncturelles qui peuvent se traduire par des crises structurelles.

Les agriculteurs ont intégré les changements climatiques, d'où l'importance au niveau régional, d'accompagner les transitions sans se tromper sur les solutions qui seront proposées. Notre agriculture doit assurer notre souveraineté alimentaire.

Au niveau des grandes cultures, la petite moisson des céréales à paille se confirme, alors que la récolte russe est prometteuse avec des prix peu élevés pour l'exportation (80 à 100 € la tonne). Les marchés mondiaux s'en ressentent. Les difficultés conjoncturelles vont devenir structurelles dans nos régions avec l'augmentation des charges conjuguées à la baisse des rendements.

Pour la région comme pour la France, c'est la plus mauvaise récolte en blé depuis 40 ans. Il y a des problèmes de qualité et de prix. Le prix du blé (rendu Rouen) s'établit à 208 €/t soit -12 €/sur le mois de juillet. Il y a eu une forte baisse des rendements pour l'orge.

Il y a une petite remontée sur les prix du blé bio mais les rendements sont en forte baisse.

Au niveau de l'élevage, la reprise des maladies vectorielles risque de perturber les marchés et complexifie les mouvements d'animaux avec la Fièvre catarrhale ovine (FCO3) au Nord et la Maladie hémorragique épizootique (MHE) au Sud et à l'Ouest.

Les éleveurs sont inquiets. Toute la région est en zone régulée pour la FCO 3. Au 12 septembre, il y avait 1929 cas de recensés en France, avec des cas dans l'Yonne, dans la Nièvre, en Saône-et-Loire, dans le Doubs et en Haute-Saône. Cette crise sanitaire démontre la nécessité de rester vigilant sur les questions sanitaires. La Région doit continuer à soutenir les services sanitaires professionnels pour être efficace en donnant un coup de pouce aux actions de prévention ou de gestion de crise.

Au niveau de la filière laitière, la collecte de lait est au niveau de sa moyenne triennale. La hausse du prix du lait AOP (695 €/1000 l) s'est ralentie depuis l'automne, avec une baisse de la consommation.

Par contre le prix du lait conventionnel en Bourgogne-Franche-Comté progresse légèrement à 472 €/1000 l. Mais les investissements ne doivent pas fléchir pour la modernisation des bâtiments, afin de limiter les contraintes de travail qui pèsent chez tous les éleveurs.

Au niveau des vins, le millésime 2024 sera nettement en retrait notamment pour les départements du Jura et de l'Yonne.

La situation est hétérogène en lien avec l'état sanitaire des vignes. Les dates des vendanges sont relativement normales (début à fin septembre). La récolte de raisin 2024 sera nettement inférieure à celle de l'année dernière et en retrait au regard de la moyenne quinquennale avec de fortes hétérogénéités suivant les vignobles. Les gros orages dans le Chablisien et les épisodes de gel dans le Jura ont eu des conséquences sur les récoltes de ces vignobles.

Finalement la production de vins AOP en région pourrait atteindre 1,5 million d'hectolitres, contre plus de 2,1 millions en 2023. Le changement climatique impacte fortement ces productions et nécessite des adaptations variétales.

La prédation

La prédation par le loup est un phénomène nouveau dans notre région qu'il ne faut pas sous-estimer. Au niveau des dégâts, il y a eu + de 51% de victimes entre 2022 et 2023. En 2024, en BFC on frôle la centaine d'attaques.

Le Plan national d'actions (PNA) loup 2018-2023 n'a pas su préserver l'équilibre prédateurs/activités élevage.

La prise de conscience par l'État de l'importance des dommages causés par les prédateurs a permis que soit mise en place une politique publique d'accompagnement des effets de la prédation.

On ne peut que regretter l'inefficacité des mesures prises au regard de l'augmentation continue des attaques et l'insuffisance des soutiens perçus par les éleveurs

La pression constante qui pèse sur les éleveurs, l'insécurité qui s'accroît dans les territoires peut conduire à l'abandon progressif des systèmes d'élevage.

Sans régulation efficace du loup, les activités d'élevage ainsi que les éleveurs sont voués à disparaître. Aussi, il faut garantir le maintien des troupeaux de bovins non protégeables, avec la mise en place, par exemple, d'expérimentations comme les tirs territorialisés ou d'autres moyens de protection innovants.

La région reste fortement impactée par le changement climatique avec cette année 6 mois d'excédents pluviométriques. Les agriculteurs anticipent déjà ces changements, mais il est indispensable que les politiques régionales accompagnent ces évolutions avec des soutiens structurants pour les filières agricoles, avec réalisme et pragmatisme pour la préservation de la ressource en eau, et par une bonne gestion de l'eau, car il n'y a pas d'agriculture sans eau.

Plan d'engraissement

Récemment, la Région a décidé d'intervenir pour favoriser l'engraissement des animaux.

Cette orientation va dans le bon sens et va permettre de garder la valeur ajoutée dans nos territoires en travaillant avec les éleveurs, les opérateurs techniques et économiques, sur l'engraissement d'animaux qui sont pour l'instant essentiellement vendus en maigre pour l'exportation.

Mais nous ne pouvons pas laisser sous silence le dossier FEADER, avec les difficultés rencontrées par le transfert de compétences de l'État vers la Région.

Retards d'information, retards d'instruction, retards de paiements, encore 963 dossiers PCAE non réglés de l'ancienne programmation.

La situation n'est toujours pas résolue. Il devient urgent "de mettre le turbo" pour ne pas à avoir des dégagements d'office avec le risque de perdre des crédits européens.

Pour cela, il est indispensable de renforcer la concertation avec les partenaires concernés, en proposant une méthode de travail plus efficace, avec un suivi mensuel rigoureux pour trouver des solutions opérationnelles. Il ne reste plus que 9 mois pour réussir.

Au niveau national, suite aux manifestations agricoles de janvier, le gouvernement Attal avait ouvert un chantier et il proposait plusieurs mesures de simplification. Certains dispositifs ont été pris en compte, d'autres restent en attente avec notamment la Loi d'orientation agricole.

Sur les questions agricoles, au niveau régional, national et européen, il faut nous simplifier les procédures, mais aussi faire confiance aux agriculteurs sur les pratiques agronomiques, comme les pratiques en élevage, tout en rétablissant un dialogue constructif avec tous les acteurs.

L'ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE

Espace de dialogue et de concertation, le CESER de Bourgogne-Franche-Comté réunit des femmes et des hommes, issus de la société civile organisée, pour œuvrer, ensemble, à éclairer les politiques publiques régionales. La diversité de corps intermédiaires et de conseillers, ici rassemblés, constitue une opportunité autant qu'une force pour mettre en lumière les réalités de terrain et les porter à connaissance des décideurs publics. Par le dépassement des clivages, l'objectif est de formuler des préconisations concrètes et opérationnelles au service de l'intérêt général.

Dans le contexte de la mandature naissante, j'ai souhaité que l'ensemble des conseillères et conseillers apporte leur vision de l'assemblée et de son fonctionnement, leur expertise quant aux enjeux présents et futurs pour notre région. Par l'implication de toutes et tous, les premières fondations du mandat ont été posées avec la définition d'un dénominateur commun : le développement durable de notre région, dans toutes ses dimensions, économique, sociale et environnementale.

Notre région est marquée par de grandes transitions sociétales, sociales, climatiques, économiques et menacée par de nouvelles crises. Les objectifs sont nombreux pour la collectivité : assurer le développement territorial, particulièrement en zones rurales peu denses et très peu denses, accompagner toutes les transitions, soutenir les entreprises, les emplois, les associations, et construire une société réellement inclusive et solidaire.

Placée auprès du Conseil régional, l'assemblée du CESER doit rester ouverte sur le monde qui l'entoure et favoriser le débat en toute occasion : tisser des relations étroites avec l'ensemble des acteurs socio-économiques et des institutions publiques de tous les échelons, mettre en lumière les innovations citoyennes, les réalités de terrain vécues par les habitants eux-mêmes afin de nourrir les avis et les contributions, jouer son rôle de passerelle entre les citoyens et les décideurs, et ainsi pleinement participer à la rénovation démocratique et à la prospérité de tous.

C'est de cette manière que les conseillers du CESER de Bourgogne-Franche-Comté participent à son utilité et à sa reconnaissance pour et par toutes les parties prenantes, notamment les habitants, les entreprises, les associations, les collectivités territoriales et les institutions. L'assemblée s'attèle à être force de propositions dans une vision prospective et anticipatrice des changements d'aujourd'hui et de demain.

Sans viser l'exhaustivité, les premiers jalons de ce projet constituent une base solide de réflexion pour les travaux de l'assemblée. Le document présenté ici a vocation à évoluer tout au long de la mandature selon les événements et les besoins, afin que l'assemblée demeure ancrée dans son temps et dans ses territoires.

« Je suis intimement persuadée que nous devons exercer nos missions en favorisant l'expression de chacun, dans le respect de la pluralité des opinions et des sensibilités, à la recherche du consensus, et c'est de cette manière que nous parviendrons à œuvrer dans l'intérêt général. »

LES ORIENTATIONS DE LA MANDATURE 2024-2029

« Le conseil économique, social et environnemental régional est, auprès du conseil régional et du président du conseil régional, une assemblée consultative.

Il a pour missions d'informer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, de conduire des études de prospective territoriale régionale ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales. »

(Rappel du Code général des collectivités territoriales, Article L4134-1)

Observer et anticiper pour construire l'avenir

- Assurer un rôle de révélateur des réalités de terrain : porter les préoccupations locales auprès des décideurs politiques, en s'appuyant sur l'expertise des organismes et des conseillers et en allant à la rencontre des acteurs socio-économiques et des habitants. Une attention particulière sera portée sur les auditions pour illustrer davantage ces réalités de terrain, la diversité des points de vue, les conditions de vie et les attentes des habitants sur les différents territoires afin de nourrir les préconisations formulées dans les avis et contributions.
- Avoir une vision à court, moyen et long terme, en étant attentif aux transformations sociales, sociétales, économiques et environnementales, aux mutations silencieuses et signaux faibles. Dans le contexte d'une société qui se métamorphose rapidement (transition climatique et énergétique, évolutions technologiques, mutations socio-économiques, modes de vie...) et menacée par de nouvelles crises (évolutions et conflits géopolitiques, crises sanitaires, climatiques, inflation...), il est indispensable que l'assemblée soit en veille active.

Assurer un rôle de passerelle entre les habitants et les pouvoirs publics

- S'ériger en chambre d'écho des habitants et instruire collectivement, dans les instances du CESER, les débats qui traversent la société.
- Participer à la rénovation démocratique : être à l'écoute des dispositifs de démocratie participative qui animent le territoire, tisser des liens avec les Conseils de Développement, promouvoir le dispositif de saisine citoyenne par voie de pétition.
- Inclure les jeunes aux réflexions et aux travaux.
- Porter la voix des territoires, des associations, des syndicats et des entreprises, et contribuer ainsi à l'élaboration de politiques publiques régionales justes et durables.

Porter une parole libre, explicite et concrète

- Construire le consensus dans les avis et les rapports, en donnant à voir les débats, reflets inhérents de la société civile.
- Affirmer les positions du CESER, tout en veillant à produire une argumentation claire et explicite.
- Formuler des préconisations précises, concrètes et opérationnelles, complétées d'indicateurs de réalisation.

Renforcer les relations institutionnelles à tous les échelons

- Asseoir un rôle clé dans le paysage institutionnel au sein et en-dehors du territoire régional.
- Poursuivre et amplifier de solides relations d'échanges et de travail avec le Conseil régional : coopérer, être force de proposition, assurer le suivi des préconisations.
- Faire réseau avec les instances infrarégionales : s'adresser à l'ensemble des décideurs publics, à l'exemple des communes, des intercommunalités, des départements qui ont vu leurs compétences évoluer et parfois se chevaucher.
- S'emparer de sujets proposés par d'autres instances que le Conseil Régional (État, Union Européenne...), par des échanges et des veilles thématiques actives.
- Élargir l'horizon du CESER en travaillant avec des instances extrarégionales : autres CESER, CESE, CES Européen.

Asseoir la visibilité et la lisibilité de l'assemblée

- Faire connaître et valoriser les travaux auprès des élus du Conseil régional, des collectivités infrarégionales, des acteurs socio-économiques, mais aussi du grand public, en participant à des rencontres et des restitutions.
- Mandater des conseillers pour porter la voix du CESER dans les organismes extérieurs et valoriser, au sein de l'assemblée, leur travail de représentation.
- Faire de chaque conseiller un ambassadeur du CESER, auprès de son organisme, et lors de participation à des événements, sur mandat de la présidente.
- Organiser des relations et des partenariats régulièrement en direction des établissements scolaires de la région pour sensibiliser les jeunes au fonctionnement de la deuxième Assemblée de la Région.
- Valoriser les travaux du CESER via les médias et l'organisation d'événements.
- Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication, sous la responsabilité de la présidence.

LE FIL ROUGE : LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LES TRANSITIONS ET L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Le développement durable et les transitions constituent une ligne directrice fondamentale, pour le CESER, au regard des exigences économiques, sociales et environnementales de notre époque, et afin de répondre efficacement aux défis présents et futurs du territoire régional, aux besoins et aux préoccupations des habitants et futurs habitants de Bourgogne-Franche-Comté.

Le développement durable s'entend ici dans son acception première, à savoir "un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable" (définition donnée lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992). Cette approche se situe dans le cadre des 17 Objectifs de Développement Durable, tels que définis dans l'agenda 2030 porté par les Nations Unies.

L'adaptation de notre société en général et de la région Bourgogne-Franche-Comté en particulier, se mesure en termes de : transition écologique, transition énergétique, transition numérique, transition sociale, transition sociétale, transition démographique, transition vers des modèles économiques plus durables et résilients. En optant pour cette ligne directrice du développement durable et des transitions, le CESER s'engage sur une vision à long terme du développement dans les territoires, avec la volonté d'en traiter toutes les dimensions dans une démarche globale et transversale. Il s'agit également de se donner les moyens d'identifier les projets innovants, respectueux de l'environnement, sources d'activités, d'emplois, de justice sociale, de bien vivre ensemble, d'aller à la rencontre des réalités vécues par les habitants et des initiatives citoyennes, dans l'objectif d'assurer la prospérité dans les bassins de vie régionaux.

Contribuer à faire émerger un nouveau modèle respectant les individus, est un défi qui nous engage pour le présent et pour les générations futures. Plus que jamais, ce sont les transformations économiques, sociales et environnementales dont nous avons besoin et non de la relance du monde d'hier. Le travail sur les transitions doit être au cœur de nos préoccupations et mené en concertation avec les citoyens et les organisations.

L'IDENTIFICATION D'ENJEUX PRIORITAIRES COMME PRÉALABLE AUX RÉFLEXIONS ET AUX PRODUCTIONS DU CESER

À l'aube des dix ans d'existence de la région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de la loi NOTRe et à la suite des travaux des CESER de Bourgogne et de Franche-Comté sur les conditions de réussite de la fusion, encore fragile, des enjeux majeurs sont identifiés et nécessitent une réflexion approfondie et des actions concertées. Pour ce faire, le CESER de Bourgogne-Franche-Comté oriente ses réflexions, ses actions et ses productions autour des trois axes suivants et entend être force de proposition pour chacun d'eux.

I. Agir pour un développement durable territorialement équilibré, prenant en compte la dynamique collective des acteurs de la région et favorisant l'attractivité du territoire

Région fortement marquée par les ruralités, la Bourgogne-Franche-Comté présente un territoire vaste, peu densément peuplé, avec de fortes disparités territoriales (axe métropolitain Rhin-Saône, Axe ligérien, Arc jurassien, nord de l'Yonne, zones enclavées et dévitalisées). Les ruralités, avec leurs diversités, sont une composante essentielle des réalités régionales. Elles se conjuguent avec la notion de développement territorial, en lien avec l'attractivité : maintenir et/ou accueillir de nouveaux habitants, de nouvelles activités, de nouveaux services publics, PIB par habitant le moins élevé de France, solde naturel négatif, vieillissement de la population, expatriation des jeunes, difficultés d'accès aux services fondamentaux sont autant de constats à prendre en considération.

Parallèlement, la Bourgogne-Franche-Comté est la première région industrielle de France en termes d'emplois (16 % de l'emploi régional).

• Agir pour une politique de cohésion et de renforcement des coopérations dans un contexte de disparités territoriales fortes et multiples

- Affirmer la gouvernance régionale dans l'aménagement du territoire par sa capacité à coordonner les actions.
- Soutenir une réelle politique de coopération entre les collectivités territoriales, à toutes les échelles, visant à l'action commune et concertée.
- Considérer l'économie de proximité comme levier d'attractivité et de développement territorial. Cette économie multisectorielle aux formes variées, représente deux entreprises sur trois du secteur marchand et non marchand.
- Dynamiser les projets locaux, en renforçant les capacités d'actions collectives publiques et privées dans le cadre d'une relation juste et équilibrée, en s'appuyant sur des démarches stratégiques partagées, sur la mise en réseau des acteurs, la recherche des modalités de financement innovantes et le développement de mesures d'accompagnement adaptées.

• S'appuyer sur les filières stratégiques existantes et favoriser l'émergence de nouvelles filières capables de peser durablement dans le paysage économique, renforçant ainsi l'attractivité et le développement du territoire régional

- S'appuyer sur les filières économiques reconnues comme leviers de développement de la dynamique territoriale, mais aussi sur certains savoir-faire spécifiques : l'horlogerie, la joaillerie, l'orfèvrerie, la maroquinerie, les arts de la table...
- Renforcer les agences de développement économique, les pôles de compétitivité, les clusters, comme sources d'innovation et de recherche, et soutenir l'investissement dans les filières d'avenir (par exemple les filières énergétiques...) capables de peser durablement dans le paysage industriel de Bourgogne-Franche-Comté.
- Contribuer au développement d'infrastructures touristiques durables et faire des patrimoines, de l'évènementiel culturel et sportif, un levier pour le développement local.
- Soutenir l'économie sociale et solidaire dans son rôle d'acteur économique.
- Favoriser la recherche et l'innovation, l'orientation, la formation initiale, la formation tout au long de la vie et l'accès à l'enseignement supérieur.

- **Agir sur l'ensemble des transformations liées aux transitions qui vont modifier profondément l'appareil productif, l'économie, les enjeux d'emplois et de travail**

- Identifier et satisfaire les besoins en emplois et compétences.
- Attirer les compétences et les conserver en améliorant la qualité de vie au travail et dans les territoires.
- Revoir le travail dans ses fondements pour s'adapter aux évolutions.
- Assurer la conduite des transformations par le dialogue social et sociétal et créer d'autres relations de travail.
- Accompagner les personnes pour qu'elles contribuent au succès des évolutions nécessaires.

- **Inscrire la région dans un territoire plus vaste, prenant en compte l'échelon national et l'échelon européen, dans un esprit d'ouverture aux échanges interrégionaux**

- Assurer une coopération interrégionale, notamment avec les territoires de franges et les bassins de vie frontaliers, source de développement économique et humain.
- Dynamiser les structures en charge de la coopération transfrontalière et favoriser l'acculturation franco-suisse.
- Faire des politiques européennes un point d'ancrage pour penser les enjeux de développement et d'aménagement de la Bourgogne-Franche-Comté, sur le moyen/long terme et valoriser les apports des programmes européens en Bourgogne-Franche-Comté.
- Anticiper les flux migratoires, au regard des conflits et du changement climatique, dans une Bourgogne-Franche-Comté confrontée aux défis de la démographie et de la main d'œuvre.

II. Identifier, initier, accompagner et soutenir les transitions et les mutations : l'adaptation comme nécessité, l'innovation comme source de changement, l'humain au cœur des décisions

Accompagner les transitions et les mutations, en corrélation avec l'adaptation inévitable aux changements climatiques, est une priorité à décliner dans tous les secteurs de la société. Cet accompagnement doit conjuguer modèles économiques durables et résilients, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, justice sociale :

- Articuler et lier à différentes échelles, recherche, innovation, formation, entreprises et société civile, dans la perspective d'un "franchissement de la transition écologique".
- Renforcer la résilience des territoires, les mettre en capacité de s'adapter aux changements et de s'organiser durablement pour faire face aux imprévus. Cela passe notamment par la mobilisation des ressources locales, la responsabilisation des acteurs et l'apprentissage de nouvelles règles du jeu qui doivent permettre aux territoires de trouver progressivement leurs propres ressorts pour s'adapter.

Les transitions sont multiples et s'imbriquent les unes aux autres dans une vision globale et transversale de transformation de nos moyens de production et de consommation, de nos modes de vie, visant à limiter les impacts négatifs des activités humaines et à garantir un avenir viable pour tous. Le CESER contribuera à la mise en place de ces transitions.

- **Transition vers des modèles économiques plus durables et résilients :**

- S'appuyer sur les entreprises innovantes comme facteurs de changements et encourager l'innovation dans les secteurs traditionnels comme l'agro-alimentaire et le secteur industriel en favorisant le développement de technologies propres et durables.
- Accompagner les entreprises dans leur reconversion vers des activités plus respectueuses de l'environnement (décarbonation), favorisant la montée en compétences, le maintien en place et/ou la reconversion des salariés afin de répondre aux exigences nouvelles, permettant l'insertion, l'intégration de tous dans ces nouveaux modèles économiques.
- Soutenir les projets d'économie circulaire à l'image de ceux de la filière "déchets" par le développement d'entreprises de réemploi.
- Garantir l'éco-socio-conditionnalité des interventions publiques.

- **Transition écologique :**

- Renforcer les actions de préservation, de valorisation des ressources naturelles et de la biodiversité (Parcs Naturels Régionaux, Zones Natura 2000...).
- Mettre en place des mesures concrètes pour s'adapter aux changements climatiques, que ce soit dans les pratiques agricoles, la gestion des forêts, les mobilités et l'intermodalité, ou encore l'aménagement urbain.

• **Transition énergétique :**

- Accélérer la transition vers les énergies renouvelables simultanément à la promotion de la sobriété énergétique, dans le cadre de projets soutenables.
- Prioriser les soutiens à la rénovation énergétique des bâtiments résidentiels et non résidentiels ainsi que des infrastructures (par exemple les lycées) tout en considérant l'impact de cette transition sur l'emploi, en planifiant les budgets nécessaires, en s'appuyant sur le tissu économique local, en développant la qualification professionnelle et en rendant la commande publique accessible.
- Assurer l'accès de toutes les populations à des modèles énergétiques plus respectueux de l'environnement, en relation avec les bailleurs (accompagnements, justice fiscale, services publics).

• **Transition numérique :**

- Poursuivre la digitalisation des acteurs socio-économiques et accélérer la connexion numérique sur tous les territoires. Par exemple, développer une stratégie régionale intégrant notamment les enjeux du développement et de l'accessibilité des services à destination de tous les publics, envisager des dispositifs tournés vers l'investissement matériel de production pour des équipements numériques adaptés.
- Prendre en compte l'intelligence artificielle comme un outil engageant une véritable mutation des compétences et des emplois, tout en restant vigilants sur les dérives de cette technologie.
- Sensibiliser et responsabiliser les entreprises et les particuliers sur les enjeux environnementaux et éthiques du numérique.

• **Transition sociétale :**

- Sensibiliser la population aux enjeux environnementaux et promouvoir des modes de vie plus durables, notamment en encourageant la consommation responsable, la mobilité douce et la réduction des déchets (prévention, écoconception, réemploi solidaire).
- Changer les paradigmes socio-économiques et intégrer le développement durable comme opportunité de changer, et non comme une contrainte (acceptabilité et appropriation).
- Aider financièrement les citoyens à contribuer à la transition écologique.

• **Transition démographique :**

- Anticiper la baisse démographique tendancielle (baisse de la natalité, solde naturel négatif, vieillissement de la population) et les besoins s'y afférant (proposer et adapter les services).
- Lutter contre les effets de la baisse démographique afin de limiter la désertification des territoires les plus isolés en encourageant le développement d'activités diversifiées, par exemple l'installation de jeunes agriculteurs, et en favorisant l'accès aux services de santé et d'éducation en milieu rural.

• **Financer les transitions :**

- S'assurer de la soutenabilité budgétaire des politiques publiques liées aux transitions, eu égard à l'écart croissant entre les capacités de financement et les besoins d'investissement (ex : rénovation énergétique des lycées), dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques et de la dette.
- Faire des préconisations sur la manière dont les politiques publiques pourront être financées, demain, compte tenu du contexte de réduction des dépenses publiques et d'augmentation des besoins de financement liés notamment à la planification écologique.

III. Contribuer à la construction d'une société inclusive et solidaire, garante d'égalité sociale et de bien vivre ensemble

La République, dans ses principes énoncés dans le préambule de la constitution de 1946, donnait du corps au principe de la fraternité et innovait en introduisant la notion de la solidarité. Aujourd'hui, face à l'inquiétude, la perte de repères et la quête de sens de nombre d'individus, il est nécessaire de réaffirmer ces fondamentaux tout en les adaptant à notre temps et aux évolutions de notre société.

Depuis des temps immémoriaux, l'humanité a aspiré à édifier une société où chacun trouve sa place, où la solidarité transcende les différences, et où l'égalité sociale est bien plus qu'un idéal, mais une réalité tangible. Aujourd'hui, plus que jamais, cette quête pour une société inclusive et solidaire résonne avec une urgence criante. C'est dans cet esprit que le CESER s'engage à explorer les fondations essentielles de cette construction, afin de tisser les liens d'une communauté où le bien-être de chacun est une préoccupation partagée, où la diversité est respectée et où l'égalité est gravée au cœur de nos valeurs.

- **Maintenir des services essentiels à l'ensemble des habitants des différents territoires régionaux**

Garantir l'accès à des services de qualité : santé, éducation, formation et transports sur l'ensemble du territoire régional, en particulier dans les zones rurales peu denses et très peu denses d'autant plus menacées par la baisse démographique. Dans un monde où l'accès aux services de base et aux commerces de proximité est essentiel à la qualité de vie, il est impératif de maintenir et développer des infrastructures et des services qui répondent aux besoins fondamentaux de tous les habitants afin d'en garantir l'accès à chaque individu, quel que soit son lieu de résidence.

- **Veiller à assurer l'égalité sociale et le bien-être de tous**

- Accompagner les personnes les plus vulnérables et s'assurer de leur intégration dans toutes les réflexions publiques.
- Engager des actions concrètes pour lutter contre la précarité, la pauvreté et l'exclusion.

- **Valoriser la diversité et la mixité sous toutes ses formes pour renforcer le lien social et la cohésion territoriale**

- Encourager le dialogue interculturel et la reconnaissance des différentes identités présentes sur le territoire tout en valorisant leur rôle crucial dans le renforcement du lien social et de la cohésion territoriale.
- Engager des actions concrètes, favorisant l'intégration et le bien vivre-ensemble.

- **Promouvoir une société de dialogue, favorisant la démocratie participative et l'expression citoyenne**

- Revitaliser les pratiques démocratiques en :
 - associant davantage les acteurs de la société civile à l'élaboration des politiques publiques territoriales,
 - facilitant le pouvoir d'expression et de participation, en particulier des associations et des corps intermédiaires,
 - favorisant les processus de démocratie participative.
- Être à l'écoute des jeunes, actrices et contributrices d'aujourd'hui et de demain, dans l'optique de coconstruire des politiques au service de l'intérêt général.

- **Maintenir et encourager la vie associative dans tous les territoires**

- Reconnaître et valoriser sa contribution à la construction d'une société plus solidaire, dynamique et participative. Les associations jouent un rôle vital dans la régénération du lien social et le renforcement de la solidarité.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL OPTIMALES DE L'ASSEMBLÉE, DANS SON ORGANISATION ET SON FONCTIONNEMENT

Le CESER doit optimiser la dimension collective du travail et de la parole au sein de son assemblée, en offrant des conditions de travail optimales, en favorisant les temps de débat et de construction d'un fond de pensée, en permettant la montée en compétences de chaque conseiller pour une pleine appropriation de la responsabilité engagée. Le CESER doit être riche d'une organisation claire et stratégique, connue et acceptée par tous les conseillers.

Donner les moyens nécessaires aux conseillers et aux organismes désignataires pour une pleine appropriation de leur rôle et de leur engagement

- Former/informer les conseillers sur les réalités et enjeux régionaux, sur le fonctionnement-même des institutions, en favorisant leur montée en compétences.
- Favoriser cette compréhension des réalités territoriales par la pratique du hors les murs, en veillant à la diversification typologique des sites et des rencontres.
- Accompagner les conseillers dans l'exercice de leurs responsabilités en favorisant l'acculturation, l'assiduité et l'engagement du travail individuel.
- S'appuyer sur les ressources internes et externes.
- Organiser a minima une rencontre avec les organismes désignataires sur la durée du mandat.

Favoriser la dimension collective du travail de l'assemblée

- Garantir les conditions d'exercice de la démocratie, du débat et des arbitrages au sein des différents lieux de gouvernance du CESER, en veillant à l'écoute et au respect de la parole de chacun, gage d'un climat serein nourri par des échanges ouverts et constructifs.
- Veiller à un échange et une harmonie des pratiques entre les membres des différentes instances de l'assemblée, entre présidents de commission, entre référents de collèges, par l'instauration de réunions régulières.
- Définir précisément les rôles et les conditions d'exercice de chaque instance et chaque personne (conseillers et secrétariat général dans son ensemble).
- Expérimenter des modes et des méthodes d'animation nouvelles au service de la dimension collective du travail.

Consolider un bureau stratégique, au pouvoir décisionnel, qui met en œuvre les grandes orientations selon le projet adopté par l'Assemblée plénière et conformément au règlement intérieur

- Agir en toute transparence et être garant de pratiques démocratiques au sein de l'assemblée.
- Réguler l'activité des instances de travail (commissions, groupes, ateliers...)
- Assurer la transversalité des travaux conduits.
- Être force de proposition et d'impulsion de la dynamique collective.
- Faire un bilan régulier de la mise en œuvre des décisions prises, en rendre compte aux conseillers via les présidents de commissions et les référents de collèges.
- Produire un bilan de mi-mandat valant évaluation et amendant le projet le cas échéant.

Affirmer les commissions thématiques comme instances de production dans le cadre défini par le Bureau

- Donner les capacités aux commissions d'exercer leurs missions de manière autonome, mais non indépendamment des autres instances.
- Encourager les échanges, aller chercher la parole de tous, faciliter la mise en commun des travaux, laisser pleine place aux débats et aux idées contradictoires.
- Assurer une veille constante sur les mutations en cours et à venir.
- Anticiper le travail sur les différents schémas régionaux afin de formuler des préconisations en amont de leur adoption à travers la diversité des commissions et sous l'impulsion du bureau.

- Constituer, au besoin, des groupes ad hoc permettant de créer des temps de réflexion, de favoriser des propositions, tant sur les thématiques régionales que sur le fonctionnement même de l'assemblée.

Conforter les collègues comme facilitateurs de fonctionnement

- Intégrer pleinement les collègues dans le fonctionnement de l'assemblée.
- Affirmer leur rôle de relais d'information et de facilitateurs entre les conseillers eux-mêmes et entre les différentes instances.
- Assurer, par l'animation de leur référent, la cohésion de leurs composantes dans le travail collectif.

Veiller dans le fonctionnement du CESER à s'appliquer les préconisations formulées

- Tendre vers l'équité dans les représentations et sur les postes à responsabilité.
- Rechercher et adopter des pratiques respectueuses de l'environnement.
- Assurer une gestion responsable de l'argent public.

Enfin, la régularité des rencontres, la communication interne et l'articulation entre les instances, la transparence des décisions et des approches sont les conditions indispensables d'un travail efficient et d'une pleine réussite du fonctionnement de l'assemblée.

Vote du CESER sur le Projet de mandat : adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention).

Déclarations

Didier Michel, au nom du 1^{er} collège

Madame la Présidente, mes chers collègues,

Le collège 1 remercie la Présidente et l'ensemble des conseillers qui ont travaillé à l'élaboration du projet du CESER BFC pour cette mandature 2024-2029.

Ce document constitue certes une base de réflexion, un fil conducteur, un carnet de route, pour les travaux de notre assemblée, qui doit maintenant les décliner dans une approche plus pragmatique et personnalisée à notre région au travers des commissions thématiques.

Comme cela a été évoqué ce document est susceptible d'évoluer et de s'adapter le cas échéant aux événements ou besoins spécifiques de nos territoires.

La région Bourgogne-Franche-Comté est effectivement une terre d'excellence, avec des atouts, des performances remarquables dans certains domaines, et il faut que nous en soyons tous conscients, afin de porter une image positive et attractive de notre région.

Mais elle a aussi ses faiblesses et ses marges de progression tout en tenant compte des réalités et des disparités auxquelles elle doit faire face.

Une des grandes préoccupations de notre collège est la pérennité et le développement économique de notre région, de nos entreprises et filières, en intégrant les grandes mutations nécessaires sur le plan du développement durable et des transitions évoquées dans le projet du CESER.

Une autre est l'adéquation entre les besoins des entreprises et les compétences mais aussi l'attractivité dans ces nouveaux métiers émergeant de l'économie verte.

Nous devons rester vigilants et à l'écoute des acteurs de l'économie régionale, de toutes les structures déjà existantes qui œuvrent régulièrement à l'accompagnement des entreprises, en particulier nous appuyer de manière plus régulière et collaborative sur les agences de développement économique, et les filières comme cela a été effectivement précisé dans le projet CESER.

Nous aurons l'opportunité dans les commissions d'insister sur ces aspects dans toutes leurs dimensions et d'apporter une contribution constructive au service de l'intérêt économique de notre région.

Nous apportons donc notre soutien au projet du CESER et le voterons favorablement.

Caroline Debouvry, au nom du 1^{er} collège

Cette intervention est faite au nom du premier collège et fait suite à celle sur le projet.

Il n'est pas question ici de faire du catastrophisme, mais d'attirer l'attention sur la situation des entreprises de notre région et de leurs dirigeants.

Il y a aujourd'hui une fragilité tant dans les grands groupes que dans les TPE/PME.

Au cours du 1^{er} semestre 2024, dans notre pays, 29 958 chefs d'entreprise se sont retrouvés sans emploi et donc sans ressource, puisqu'ils ne bénéficient pas de l'allocation chômage.

Dans notre région, les défaillances d'entreprises ont augmenté de près de 13% dans le même temps.

Qui dit défaillance d'entreprises, dit mise en danger des emplois, de l'équilibre économique des familles, de toutes les familles, ce qui génère une fragilisation de l'écosystème dans sa globalité.

Le projet du CESER parle de transitions, d'attractivité régionales.

Le temps n'est pas aux préconisations, mais le 1^{er} collège souhaite que ces sujets soient traités au cours de la mandature, de manière transversale et non pas par le seul prisme de l'entreprise ou de l'emploi.

Je vous remercie.

Claudine Villain, au nom de la CFDT

Nous arrivons à une étape importante dans cette nouvelle mandature, valider le projet 2024-2029 qui nous servira de boussole.

Soulignons d'abord le travail collectif pour la construction de ce projet, qui nous a pris un peu de temps mais permis à tout un chacun de pouvoir s'exprimer. Ce projet est donc bien le résultat d'un consensus qui nous oblige à sa mise en œuvre dans les 6 années à venir.

Un projet qui poursuit l'action du CESER BFC en prenant le virage du développement durable et de toutes les transitions qu'il nous faudra anticiper, accompagner, innover, mettre en œuvre.

Un CESER qui devra user de tout son pouvoir de conviction à travers ses travaux pour amener les politiques publiques à passer à la vitesse supérieure pour que la transition écologique juste, dans toutes ses dimensions, ne soit pas un vœu pieu mais bien un enjeu de société incontournable.

Un CESER qui devra aussi être plus visible pour que les habitants de BFC connaissent notre existence et s'emparent de cet espace de démocratie qui est aussi le leur par la voie de la pétition citoyenne.

Un CESER qui devra continuer son évolution interne pour être encore plus performant. Les débats contradictoires sont le ciment de notre assemblée et nos travaux le résultat de large consensus qui alimentent le fond de pensée de notre CESER. Cette démocratie interne doit être amplifiée.

Ce projet nous renvoie à la réalité d'un monde qui doit bouger, changer, s'adapter pour les générations futures et en ce sens convient à la CFDT.

Nous voterons pour le projet.



Emmanuel Comby, au nom de la Fédération des acteurs de la filière musiques actuelles (FEMA)

Ce projet constitue un plaidoyer vigoureux pour une région dynamique, solidaire et attractive. En intégrant à cette ambition sport et culture, il lève le voile sur les écosystèmes multiples que nourrissent quotidiennement publics, associations, établissements socio-culturels et éducatifs, institutions et professionnels, élus et collectivité, entreprises privées, fondations, médias...

Les pratiques sportives, culturelles, artistiques, patrimoniales forment les histoires communes faites de dépassement et de découverte, de plaisir et d'émotions partagées. Elles irriguent fortement la BFC, s'enracinant dans de petits territoires ou rayonnant au-delà de l'horizon.

Puissants vecteurs de cohésion et de citoyenneté, elles éclairent et rythment le dynamisme de notre territoire et contribuent pleinement à son attractivité et son développement social et économique. Sachons les accompagner car leur générosité s'entoure parfois de contours fragiles.

Modifications du règlement intérieur

Article 9

À l'issue de la séance du jour J, les interventions sont transmises par leurs auteurs au secrétariat général du CESER à J+1 avant **midi 10 heures**, afin qu'elles puissent être communiquées aux conseillères et conseillers régionaux, préalablement à leur réunion plénière. Elles figurent dans le relevé des avis de la dite séance plénière.

Article 30

Chaque conseillère et conseiller est membre d'une seule commission thématique. Il peut également s'inscrire en commission Finances-Europe.

Un équilibre est recherché entre les effectifs des commissions. La répartition des membres dans les commissions est travaillée préalablement au sein des collèges. Elle est arrêtée par le Bureau avec prise en compte, autant que possible, des souhaits exprimés par écrit par les membres du CESER. Elle tend vers l'équilibre entre les collèges 1, 2 et 3/4, et vers la parité.

En cas de nécessité d'arbitrage, celui-ci est effectué par le Bureau.

Chaque commission désigne en son sein ~~un/une vice-président(e)~~ et des conseillères et conseillers référent(e)s sur les thématiques entrant dans ses compétences. Ils exercent une veille sur les sujets dont ils ont la charge. Ces conseillères et conseillers référent(e)s sont désigné(e)s soit d'un commun accord, soit, si une conseillère ou un conseiller le demande, en conformité avec les dispositions du présent règlement relatives aux différents modes de votation.

Chaque commission désigne en son sein des rapporteur(e)s.

Toute conseillère et tout conseiller peut s'inscrire temporairement dans une autre commission pour participer pleinement à un travail mené dans cette instance. Il/elle sollicite le/la président(e) du CESER par une demande écrite et motivée. Durant cette période il/elle ne participe plus aux travaux de sa commission d'origine.

Ces changements ne deviennent effectifs qu'après avoir été entérinés par le Bureau qui s'assure de l'équilibre entre les collèges.

Article 31

Chacune des commissions est animée par un/une président(e) ayant rang de vice-président(e) ayant reçu délégation du/de la président(e) de l'assemblée élu(e) dans le cadre de l'élection du Bureau telle que fixée au chapitre 9.

Chaque commission désigne en son sein un/une suppléant(e) de la présidence. Le rôle de cette suppléance est de remplacer la présidence de commission en cas d'absence, de l'assister pour l'animation (assistance technique). Ce rôle n'ouvre pas droit à une indemnité supplémentaire ou à une place au Bureau.

Les commissions sont réunies sur convocation cosignée par le/la président(e) du CESER et le/la président(e) de la commission.

Annexe : Principaux articles du CGCT relatifs au CESER

Article L4134-1

~~Modifié par LOI n°2010-1563 du 16 décembre 2010 – art. 7~~

Modifié par LOI n°2022-217 du 21 février 2022 - art. 230

~~Le conseil économique, social et environnemental régional est, auprès du conseil régional et du président du conseil régional, une assemblée consultative. Il a pour mission d'informer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales.~~

Le conseil économique, social et environnemental régional est, auprès du conseil régional et du président du conseil régional, une assemblée consultative. Il a pour missions d'informer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, de conduire des études de prospective territoriale régionale ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales.

Article R4134-8

Le conseil économique, social et environnemental régional siège au chef-lieu de la région. Le président dudit conseil peut, en accord avec le président du conseil régional, le réunir en un autre lieu.

...

Vote du CESER : adoptées à l'unanimité.



Proposition d'un slogan

Au plus près des territoires

Vote du **CESER** : adopté à la majorité relative (44 voix pour).

Toujours connecté aux territoires (5 voix pour).

La voix de la société civile organisée (42 voix pour).



Désignations

Banque publique d'investissement (BPI)
Sont désignés à l'unanimité des suffrages exprimés :

Gilles Curtit (collège 1)

Stéphanie Gastaud (collège 4)

Anne Parent (collège 1)

Pascal Vairac (collège 3)

Comité régional de Biodiversité BFC
Sont désignés à l'unanimité des suffrages exprimés :

Jacques Cardis (titulaire)

Evelyne Guillon (suppléante)

Présentation, par Philippe Bouquet, de l'autosaisine

Dynamiques territoriales : quelles combinaisons gagnantes ? adoptée en novembre 2017

Propos introductif et conclusif de la présentation par François Thibaut

Ce travail a débuté en mai 2016 au sein d'un CESER tout nouvellement fusionné depuis 4 mois. La commission regroupait à l'époque par addition les 2 ex-commissions Territoire-Environnement de Bourgogne et de Franche-Comté avec 2 Présidents de commission. Comme le disait Annick Guyénot rapporteur initial de ce rapport, il s'agissait bien d'un travail d'équipe mené au sein d'un CESER réuni, un exercice périlleux mais accompli avec succès.

La commission avait souhaité traiter des enjeux du développement local et des dynamiques territoriales de projets et tout particulièrement celles menées dans le monde rural.

3 objectifs étaient recherchés :

- Mettre en évidence les femmes, les hommes et les initiatives exemplaires et en tirer des enseignements notamment quant aux multiples opportunités existantes sur les territoires.
- Réfléchir sur le rôle du Conseil régional dans son "approche territoriale" pour venir soutenir ces dynamiques et donc les entretenir.
- Anticiper la réalisation de la stratégie du Conseil régional en matière d'aménagement du territoire au travers du SRADDET.

Ce rapport s'articule en 2 parties :

- La 1^{ère} partie pose le contexte et le diagnostic d'une ruralité sévèrement chahutée à cette époque et rappelle les principes fondamentaux du développement local,
- La 2^e porte sur les préconisations formulées par le CESER qui visent à dégager les conditions et les pistes qui facilitent le développement local des territoires ruraux avec l'appui des autorités régionales.

Les préconisations de cette autosaisine ciblaient principalement :

- Les élus du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté,
- Les élus des territoires infrarégionaux (communes, intercommunalités, Pays...),
- L'ensemble des acteurs du monde socio-économique (associations, organisations professionnelles, chambres consulaires...).

Pour cette séance plénière, nous vous présentons ce rapport tel qu'en 2017. Il est évident que les choses ont évoluées sur un certain nombre de points mais nous ne pouvions pas dans le temps imparti doubler cet exercice de présentation d'un exercice de suivi exhaustif.

J'en dirai néanmoins un mot en conclusion de la présentation de Philippe Bouquet qui a bien voulu accomplir un voyage dans le temps de 8 ans pour se replonger dans ce rapport, lui qui faisait partie à l'époque de la commission Territoires-Environnement unifiée. Je le remercie d'ailleurs d'avoir bien voulu assurer cette présentation et je lui laisse maintenant la parole.

SUIVI

Concernant le suivi, je n'évoquerai que deux exemples qui vous montrent à quel point ce rapport avait touché juste et à quel point ce rapport garde sa pertinence.

Nous constatons une situation régionale qui ne s'est pas améliorée depuis 2017

Avec un Produit intérieur brut de 78 milliards d'euros en 2018, la BFC est la 3^e région métropolitaine la moins créatrice de richesse, derrière le Centre-Val de Loire et la Corse.

De 2000 à 2019, le PIB de notre région augmente en moyenne de 0,3 % par an en volume soit la plus faible croissance économique des régions de province.

Son PIB en 2021 était de 82 milliards d'euros et en 2023 de 84 milliards d'euros.

Malgré une légère progression au fil des ans, cette région reste toujours l'une des moins créatrices de richesses en France métropolitaine, juste devant le Centre-Val de Loire et la Corse.

Sur l'Indice de Développement Humain, la région BFC a reculé de 2 places depuis le rapport passant au 11^e rang en 2019 devant la Normandie et Haut-de-France.

Sur la démographie, en référence à l'intervention de l'INSEE devant l'assemblée du CESER BFC le 5 février 2024, la région est toujours en situation de "déprise démographique" et aucun signe ne permet d'affirmer que cela va changer. Cette déprise touche, entre 2015 et 2021, 70 des 113 intercommunalités soit les deux tiers contre un quart entre 1999 et 2009. 34 intercommunalités continuent de gagner des habitants entre 2015 et 2021. Mais cette concentration de la population se poursuit uniquement aux alentours des plus grandes agglomérations de la région ou sur celles proches de Paris et Lyon (Besançon, Dijon, Dole, Sens, Mâcon) ainsi que dans la bande frontalière avec la Suisse (Sancey, Champagnole, Pontarlier).

Ce rapport reste considéré comme un travail de référence par le Conseil régional

En effet, l'accueil de ce travail par la Région BFC a été très bon. La qualité du rapport et son utilité ont été soulignées publiquement par Éric Houllley, vice-président à l'aménagement du territoire - Dans le cadre du débat sur les objectifs du SRADDET en assemblée plénière de décembre 2017, il a particulièrement insisté, rapport à la main, devant

l'ensemble des élus régionaux, sur la qualité du rapport. Il en a d'ailleurs conseillé la lecture à l'ensemble des élus présents.

- Denis Hameau, alors vice-président à l'Économie Sociale et Solidaire a souligné "l'excellent travail du CESER ", lors du 1^{er} Forum des territoires en mouvement qui s'est tenu en juin 2019. À la demande du Conseil régional, le rapport avait été présenté par Annick Guyénot.

Gilles Lemaire (Directeur de la Direction de la Prospective et des Démarches Partenariales et Chef du Service Prospective) lors de son audition par le Groupe de Travail Prospective qui expliquait le 30 avril 2024 : "Lorsque nous avons commencé à travailler sur les "nouvelles données", nous avons été très attentifs aux travaux du CESER parce que cela nous aide. Ça a été particulièrement le cas avec le rapport "Dynamiques territoriales : quelles combinaisons gagnantes ?" (CESER BFC, octobre 2017) qui nous avait beaucoup plu à l'époque et que nous avons abondamment cité dans nos travaux. En effet, ce travail nous donnait une certaine forme de légitimité pour engager nos travaux sur les dynamiques différenciées des territoires, se diriger vers une action publique différenciante... sujets qui étaient déjà au cœur de ce rapport du CESER."

Ce travail a servi d'inspiration notamment pour la rédaction projet de SRADDET en 2018-2019 mais aussi pour la définition des nouvelles politiques territoriales 2022-2028.

Enfin, c'est un rapport qui ressuscite le rural

Comme Philippe l'a rappelé, la commission découvre en 2016 de la bouche d'un universitaire lyonnais que la BFC est la région la plus rurale de France. Une information totalement méconnue à l'époque puisque la ruralité a disparu des données et donc des analyses de l'INSEE depuis 2010. Le rapport du CESER critiquait d'ailleurs les méthodes de l'INSEE qui visaient à "effacer" la ruralité des représentations statistiques et donc, des représentations mentales, à une époque où le ruissellement métropolitain était entrevu comme l'alpha et l'oméga des politiques territoriales nationales. Heureusement, la Mission nationale pour un "Agenda rural" a exprimé en 2019 la nécessité d'avoir une approche "nouvelle" des espaces ruraux qui combine des critères de densité et de nature fonctionnelle. Message entendu par la ministre de la cohésion territoriale de l'époque. Le mot "nouvelle" relève bien d'un excès de langage puisqu'il s'agit en fait de revenir à d'anciennes représentations de la ruralité qui avaient déjà préalablement existées. C'est donc en janvier 2021 que l'INSEE a fini par "ressusciter" le rural dans ses analyses. Trois mois plus tard, elle officialise la place de la région Bourgogne-Franche-Comté comme la plus rurale de France.

Ainsi, c'est bien depuis 2017 que le CESER ne cesse d'insister sur l'importance de cette spécificité régionale notamment auprès du Conseil régional.

Pour conclure, depuis 2017 et notre rapport "Dynamiques territoriales", il est notable de voir à quel point les choses ont progressé au niveau national sur la ruralité.

Cependant, à l'échelle de notre territoire, malgré quelques initiatives intéressantes (par exemple l'expérimentation "Villages du Futur"), l'action régionale reste encore assez standardisée notamment vis-à-vis du profil rural très marqué de la BFC. On peut remarquer, entre autres, que les générations de politiques de contractualisation avec les territoires se suivent et se ressemblent à quelques détails près, y compris celle de 2022-2028.

Pour terminer sur une note positive, on pourra souligner l'initiative récente du Conseil régional qui a lancé cette année une démarche régionale d'attractivité résidentielle. Le 2 juillet dernier, les 33 territoires partenaires de la mission de recherche et d'accompagnement à l'installation de nouveaux habitants se sont réunis à Dole pour finaliser collectivement les préparatifs avant le lancement, dès cette fin d'été, du dispositif de prospection d'accueil de nouveaux habitants. "La raison de son déploiement en BFC ? Apporter une réponse à la déprise démographique amorcée et ainsi, limiter les répercussions sur l'économie, les services, l'éducation, etc." Une réponse aux enjeux posés par le rapport du CESER il y a 7 ans.

Déclarations

Jean-Philippe Lefèvre, en tant que Personnalité qualifiée

Madame la Présidente,
Chers collègues,

Je dois faire amende honorable. Je n'ai pas lu ce rapport quand j'étais conseiller régional. Et je n'étais pas le seul !

Ce rapport est bien écrit, bien construit, bien argumenté. Ce rapport annonçait déjà tout : la crise des gilets jaunes et le basculement électoral des communes rurales vers un vote extrême et contestataire. C'est tout aussi pertinent que tous les ouvrages de Christophe Gully.

Comment un homme comme moi, passionné par son mandat régional, n'a pas été sensible à ce travail du CESER ? Cela m'interroge. Cela doit nous interroger. C'est cela qui m'intéresse aujourd'hui comme conseiller CESER. Comment toucher davantage les élus du Conseil régional au-delà de l'exécutif ?

Ce rapport et sa diffusion effective auprès des décideurs est un cas d'école. Le CESER a fait son travail et il l'a bien fait. Il a cherché à éclairer les élus régionaux, donner des clefs de lecture, ouvrir une capacité au recul. Et pourtant, il n'a pas alerté le plus grand nombre. Il suffit de se souvenir de la difficulté d'appréhension de la crise des gilets jaunes par les corps constitués. Le CESER a donc une marge de progression non négligeable en mode de communication et de pénétration. Sa diversité est une chance et non un coût. On ne peut contester les CESER tout en voulant en même temps dire vouloir interroger la société au-delà des assemblées politiques.

Le rapport fait référence au principe de coopération entre les niveaux de collectivités comme une des solutions pour lutter contre le décrochement des territoires hyper ruraux. Mais il existe une institution pour cela : c'est la CTAP. Que ne fonctionne-t-elle mieux ?

La vérité me conduit aussi à dire que depuis la présentation de ce rapport en 2017, des politiques régionales spécifiques en faveur du monde rural ont été créées tel le dispositif ENVI, le projet Idylle ou les subventions culturelles bonifiées lorsque le territoire intéressé est rural.

Bref ce rapport prouve autant l'intérêt du CESER que la nécessité de revoir son mode de diffusion de son travail.

Claudine Villain, au nom de la CFDT

Nous vous remercions pour cette présentation.

Ce rapport date de 2017, 7 ans déjà et les constats fait à l'époque étaient des plus justes tout comme les préconisations.

Aujourd'hui, la situation a évolué, l'INSEE a publié en août 2024 une info flash affirmant que la décroissance démographique s'étend et s'amplifie dans le rural. Ce qui vient contredire certains propos du rapport.

C'est bien la complexité de nos travaux, constamment remis en cause par les évolutions de la société, du monde qui nous entoure. Charge au CESER de toujours être en alerte et de faire évoluer ses travaux, de les actualiser pour qu'ils soient toujours efficaces, qu'ils continuent à servir l'intérêt des habitants de BFC et à influencer les politiques régionales.

Cette vigilance fait partie de nos missions. À chacun d'entre nous d'être attentif et d'alerter lorsque c'est nécessaire.

Stéphane Faucogney, au nom de l'UNSA

Ce rapport a 7 ans, et il n'a pas vieilli. Il y a eu quelques évolutions, mais il reste totalement d'actualité. Il a permis de découvrir ou redécouvrir la ruralité ou les ruralités.

Il mérite que le CESER le reprenne dans le cadre d'un suivi et d'une évaluation.

Sur le développement du résidentiel endogène : un élément sera à questionner, c'est celui des territoires frontaliers de la Suisse. Dans le Territoire de Belfort, le Doubs, et le Jura, au niveau des franges, il est très compliqué de se loger pour celui qui travaille côté français.

Une des richesses de ces territoires ruraux ou hyper-ruraux, c'est le service public d'éducation. Les écoles, les collèges et les lycées publics. La BFC est dans un contexte de déprise démographique, et c'est très long à enrayer. Les administrations, nationale, régionale ne travaillent pas sur des temps longs mais sur des budgets annuels, qui peuvent mettre en péril ces petits établissements. Il faut que le CESER soit vigilant sur ces établissements.

Enfin, le sentiment de déclassement, d'abandon, qu'il soit réel ou ressenti, produit une montée de l'extrême droite, parti qui rappelle le, a presque la moitié des députés de BFC.

Estelle Jeannin, en tant que Personnalité qualifiée

Les associations sont fortement présentes sur nos territoires et dynamisent nos territoires ruraux. Certaines d'elles sont employeuses et représentent 10% de l'emploi privé. Elles créent une économie locale grâce à des emplois non-délocalisables et agissant dans l'intérêt commun. Les associations sont un outil de développement économique par la création d'activité économique et d'emplois. Elles sont un outil de recensement des besoins locaux et apportent des réponses à des tendances.

Il est identifié que dans les territoires les plus ruraux de notre région, la part de l'effectif salarié associatif dans l'emploi privé est plus élevée que dans d'autres territoires plus urbanisés (exemple : en Haute-Saône, l'emploi associatif représente 15% de l'emploi privé).

Il est donc essentiel de soutenir, de reconnaître, et d'accompagner la vie associative, créatrice d'activité économique et de lien social, garantissant l'attractivité de nos villages.



Conseil économique, social et environnemental

Site de Besançon

4 square Castan | CS51857 | 25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90

Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille | CS23502 | 21035 Dijon cedex



www.ceser.bourgognefranche-comte.fr